

Tableau des garanties



Couverture santé et assistance pour les étudiants internationaux

PolyTech Care
you study, we care!

Applicable au 1^{er} septembre 2025

En partenariat avec **APRIL International**, Antaé a développé une solution complète pour les étudiants internationaux en Suisse. Cette assurance est parfaitement adaptée au système local et aux besoins spécifiques et budgets des étudiants internationaux. Toutes les garanties ont été conçues pour répondre aux exigences de la loi LAMal/KVG.

Note : Les frais de santé sont pris en charge dans la limite des Frais réels et des Coûts raisonnables et habituels compte tenu du pays/de la localité dans lequel ils sont pratiqués. Un accord préalable est fortement recommandé pour les soins en hospitalisation et les traitements dont le coût est élevé. Tous les montants sont indiqués en franc suisse (CHF). Les plafonds de garantie s'appliquent par personne, par année d'assurance, sauf indication contraire.

Franchise : Si vous avez choisi une franchise, elle s'applique à toutes les prestations jusqu'au montant choisi (300 CHF pour le plan Score ou 500 CHF pour le plan Start-Up) par personne et par année d'assurance.

FORMULE HOSPITALISATION	Start-Up	Score
Zone de couverture	Mondiale à l'exception des États-Unis	Mondiale à l'exception des États-Unis
Plafond global en francs suisses (CHF)	Illimité	Illimité
Chambre d'hôpital - Chambre commune	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chambre privée (uniquement chez le prestataire CHUV)	Non proposé	100 % des frais réels
Soins intensifs	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Médicaments et matériels soumis à prescription médicale Hospitalisation et soins de jour uniquement. Médicaments pour lesquels une ordonnance délivrée par un médecin est légalement nécessaire pour l'achat.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chirurgie, incluant anesthésie et bloc opératoire	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Honoraires des médecins et thérapeutes Hospitalisation et soins de jour uniquement.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Appareils et matériels chirurgicaux	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Analyses et examens médicaux Hospitalisation et soins de jour uniquement.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Greffe d'organe	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Psychiatrie et psychothérapie Hospitalisation et soins de jour uniquement. Conformément aux limites fixées par la loi LAMal/KVG.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Soins dentaires d'urgence avec hospitalisation La couverture est limitée aux accidents et à certaines maladies spécifiques selon LAMal/KVG. Il est vivement recommandé de vérifier que le traitement est pris en charge avant de recevoir les soins.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Hospitalisation de jour	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Dialyse rénale	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chirurgie ambulatoire	100 % des frais réels	100 % des frais réels

FORMULE HOSPITALISATION (suite)	Start-Up	Score
Soins à domicile ou dans un centre de convalescence Immédiatement après ou en remplacement d'une hospitalisation. Conformément aux limites fixées par la loi LAMal/KVG.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Rééducation Hospitalisation, soins de jour et médecine courante : doit commencer dans les 14 jours suivant la sortie d'hôpital après la fin d'un traitement médical/chirurgical pour une maladie/condition aiguë.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Transport local en ambulance	50 % des frais réels, 1'000 CHF max	3'000 CHF max.
Soins d'urgence en dehors de la zone de couverture Pour des déplacements d'une durée maximum de six semaines.	100 % des frais réels, 42 jours max	100 % des frais réels, 42 jours max
Scanographie et IRM Hospitalisation et médecine courante.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Tomographie et scanographie-tomographie Hospitalisation et médecine courante.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Oncologie Hospitalisation, soins de jour et médecine courante.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Maternité en division commune Hospitalisation et médecine courante.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
> Visites de contrôle (7 visites avant et 1 visite après l'accouchement)	100 % des frais réels, 8 séances max.	100 % des frais réels, 8 séances max.
> Échographies	100 % des frais réels, 2 échographies max.	100 % des frais réels, 2 échographies max.
> Échographies (à partir de la 3ème échographie)	Non proposé	90 % des frais réels
> Cours prénataux	100 % des frais réels, 100 CHF max.	100 % des frais réels, 100 CHF max.
> Conseils pour l'allaitement	3 séances	3 séances
Complications de grossesse et à l'accouchement Hospitalisation et médecine courante.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Accouchement à domicile	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Interruption de grossesse légale	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Soins d'urgence sans hospitalisation	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Soins dentaires La couverture est limitée aux accidents et à certaines maladies spécifiques selon la LAMal/KVG. Il est vivement recommandé de vérifier que le traitement est pris en charge avant de recevoir les soins.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Soins palliatifs	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Soins de longue durée Conformément aux limites fixées par la loi LAMal/KVG.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Séjour prescrit en station thermale	10 CHF par jour, 21 jours max.	10 CHF par jour, 21 jours max.

FORMULE MÉDECINE COURANTE	Start-Up	Score
Plafond global en francs suisses (CHF)	Illimité	Illimité
Téléconsultation avec notre partenaire dédié	Inclus	Inclus
Honoraires de médecin généraliste	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Médicaments prescrits pris en charge par LaMal	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Spécialistes (honoraires)	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Analyses et examens médicaux	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Chiropraxie, analyses en laboratoire, médicaments, équipement médical prescrit par un chiropracteur	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Ostéopathie, homéopathie, médecine traditionnelle chinoise et acupuncture	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Kinésithérapie prescrite Initialement limitée à 12 séances max. par pathologie. Cette limite s'applique également lorsque les séances prescrites et non-prescrites sont combinées.	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Orthophonie prescrite	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Psychiatrie et psychothérapie	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Vaccins prescrits	Non proposé	100 % des frais réels
Équipement médical prescrit	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Lunettes et lentilles de contact prescrites, y compris les examens des yeux (tous les 2 ans)	Non proposé	300 CHF
Diététicien(ne)	Non proposé	12 séances max.
Test VIH/SIDA	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Examen gynécologique annuel	100 % des frais réels	100 % des frais réels

FORMULE ASSISTANCE	Start-up	Score
Recherche et sauvetage	30'000 CHF max.	30'000 CHF max.
Rapatriement sanitaire	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Rapatriement du corps	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Présence parentale en cas de séjour à l'hôpital de plus de 7 jours Garantie disponible uniquement pour les traitements en dehors de la Suisse.	4'000 CHF max.	4'000 CHF max.
Vol de documents Garantie disponible uniquement pour les événements en dehors de la Suisse.	1'500 CHF max.	1'500 CHF max.
Transmission de messages urgents	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Report du voyage en cas de changement des dates d'examen	150 CHF	150 CHF

FORMULE DENTAIRE (uniquement incluse dans la formule Score)	Score
Plafond global en francs suisses (CHF)	Illimité
Soins dentaires (y compris le nettoyage dentaire)	500 CHF max.
Chirurgie dentaire	80 % des frais réels, jusqu'à 1'000 CHF
Orthodontie (jusqu'à l'âge de 21 ans)	50 % des frais réels, jusqu'à 12'000 CHF
Prothèses dentaires	80 % des frais réels, 2'000 CHF max.

APRIL International Care France

14 rue Gerty Archimède – 75012 Paris – France

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 72
 Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
 Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459
 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.
 Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Allianz (pour les
 garanties frais de santé) et Allianz Assistance (pour la garantie assistance).
 NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727

